

Petite mais néfaste : La corruption dans le financement et les droits d'exploitation des systèmes d'approvisionnement en eau



Le « commerce » de l'eau réunit un grand nombre de consommateurs, qui utilisent cette denrée à différentes fins, notamment domestiques, industrielles et agricoles. La gestion de l'eau à l'échelle des usagers, et la collecte des charges ou redevances s'y afférent, est un terrain favorable à la corruption. Cette Note U4 porte notamment sur les risques liés à l'interface prestataire-consommateur, qui comptabilise de petites, et cependant nombreuses, transactions et sur les moyens permettant aux donateurs de contribuer à enrayer la prétendue « petite » corruption. Cette dernière entraîne des pertes de revenus et sape la confiance des consommateurs. Elle pèse ainsi lourdement sur la rentabilité et la viabilité des prestataires de services.



Anti-Corruption Resource Centre
www.U4.no

John Butterworth et Jean de la Harpe
Administrateurs de programme
Centre international de l'eau et de l'assainissement (IRC)
<http://www.irc.nl>

Introduction

L'accès à l'eau demeure l'un des grands défis quotidiens auxquels sont confrontés les pays en développement : il n'est toujours pas garanti pour de nombreuses personnes et les ressources en eau, souvent peu abondantes, font l'objet de tensions accrues. Cet accès limité entrave le développement économique mais brise aussi des familles et des vies. Il est indispensable d'entretenir les infrastructures existantes et d'en créer de nouvelles. La construction, l'exploitation et

l'entretien des points de prélèvement des sources d'eau potable, des réservoirs de stockage d'eau, des stations d'épuration des eaux usées, ainsi que des pompes et canalisations facilitant l'approvisionnement en eau sont des opérations coûteuses. Et celles-ci doivent être financées par l'une de ces trois sources : les redevances d'usage, les impôts nationaux et les bailleurs de fonds. Cette Note U4 s'intéresse particulièrement aux redevances d'usage et aux risques potentiels de corruption liés à ces transactions.

Le lien entre paiements et services

La gestion de l'eau en tant que denrée économique est une composante majeure des réformes sectorielles visant à améliorer la couverture et la performance de l'approvisionnement en eau depuis la Déclaration de Dublin de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro en 1992. Bien que de nombreux systèmes hydrauliques soient fortement subventionnés (par les recettes fiscales nationales ou les donateurs), la collecte des redevances d'usage a tendance à augmenter non seulement pour financer les prestations de service mais aussi afin de favoriser l'efficacité de l'utilisation de l'eau (qui s'inscrit dans la gestion de la demande). L'idée fondamentale est que ceux qui utilisent le plus d'eau devraient payer davantage.

Les paiements effectués par les usagers comprennent des redevances liées aux droits à l'eau ou aux autorisations d'exploitation afin d'obtenir l'accès à l'eau « en vrac » ou l'autorisation de polluer (à l'instar des paiements versés par les grands exploitants agricoles ou industriels à une autorité de bassin fluvial). Cela inclut également le nombre beaucoup plus important de paiements issus des

services de base aux particuliers, allant du paiement des factures d'eau des services publics en milieu urbain aux contributions (en espèces ou en nature), et aux rétributions versées par les systèmes à gestion communautaire dans les zones rurales. Dans de nombreuses zones urbaines, les tarifs applicables à l'eau ont été étendus ou augmentés, bien qu'ils soient en général très faibles par rapport au coût des prestations de service. S'attaquer aux faibles taux de paiement des usagers et aux niveaux élevés d'eau non comptabilisée constitue une étape essentielle en vue de redresser les services publics en difficulté. Dans les zones rurales, les contributions en espèces ou en nature destinées à financer de nouveaux ouvrages hydrauliques sont désormais légion (ex : une contribution de 10 % des coûts), et fréquemment, les communautés rurales sont tenues de lever les contributions destinées à couvrir l'ensemble des coûts d'exploitation et de maintenance. Bien entendu, l'accès à l'eau n'est pas toujours un service payant : l'Afrique du Sud a élaboré une politique de l'eau gratuite pour garantir l'accès libre à une certaine quantité d'eau pour tous. Néanmoins, l'établissement d'un système de recensement des usagers et de mécanismes de paiement fiables est un axe élémentaire de la gestion de l'eau et constitue une source vitale de revenus.

Outre les coûts d'accès et d'utilisation de l'eau, les frais d'assainissement (souvent inclus dans la facture d'eau) et les frais de gestion des eaux pluviales (souvent associés aux impôts municipaux ou connexes) sont susceptibles d'être financés par les citoyens. En outre, les industries peuvent s'acquitter des droits de pollution (ex : rejets d'un certain volume d'eau contaminée). Toutes ces charges représentent autant de sources de revenus considérables susceptibles d'être en proie à la cor-

Type de systèmes / utilisation de l'eau	Formes de corruption dans les relations prestataire-consommateur	Signes avant-coureurs	Actions préventives
Licences d'exploitation des ressources hydriques (prélèvement en vrac) relatives à l'approvisionnement industriel, agricole et urbain (et permis de polluer)	Collusion ou corruption pour obtenir une licence ou des droits à l'eau (processus de distribution) Pots-de-vin pour influencer le contenu ou les dispositions d'une licence (ex : le volume d'eau) Pots-de-vin pour éviter la répression (ex : lorsque les dispositions d'une licence ne sont pas respectées)	De nombreuses étapes dans le processus d'octroi de licence Incapacité à recenser les usagers de l'eau ou à fournir l'accès à l'information	Publication des registres relatifs aux droits à l'eau Simplification des procédures d'ouverture des droits à l'eau Renforcement des capacités ou des agences de bassins fluviaux, y compris la gestion des ressources humaines Mécanismes de dépôt de plaintes et de recours
Services publics urbains (formels)	Corruption liée à l'accès (obtenir un raccordement, ignorer les raccordements non autorisés, éviter les déconnexions, approvisionnement illicites) Corruption liée à la régularité des paiements: relevés de compteurs frauduleux, refus de paiement ou paiement partiel, surfacturation Corruption liée à la rapidité de service ou à un traitement préférentiel pour obtenir un raccordement et en cas de panne ou de plainte, réparation de canalisations endommagées, etc.	Taux élevé d'eau non comptabilisée Incapacité à publier des rapports annuels réguliers, concernant notamment les recettes (et des analyses des plaintes déposées)	Professionnalisation des services publics et optimisation de la gestion des ressources humaines Optimisation des systèmes de dépôt de plaintes Plus de rigueur dans l'évaluation de la performance et dans les rapports financiers
Opérateurs périurbains informels	Pots-de-vin pour obtenir l'accès à l'eau en vrac dans le but de la revendre ou d'éviter la réglementation Collusion pour contourner le marché et vendre l'eau au prix fort	Taux élevé de connexions illégales et grande quantité d'eau non comptabilisée dans les systèmes urbains connexes Conflits d'intérêt entre agents du secteur formel et opérateurs informels	Licences et réglementations modérées à l'intention des fournisseurs alternatifs et reconnaissance formelle de leur activité
Systèmes de gestion communautaire dans les zones rurales et petites implantations	Malversation ou détournement de fonds collectés (ex: pour des réparations) par le trésorier ou des membres du comité Construction de nouveaux points d'eau pour servir des intérêts particuliers abusifs (« dans ma cour »)	Peu de renouvellement, ou plaintes déposées au sujet de la sélection des membres des comités Concentration de points d'eau à proximité de zones déjà desservies	Appui régulier aux communautés qui gèrent leurs propres systèmes Cartographier et comparer les emplacements des points d'eau et les communautés privées d'accès

ruption et à d'autres problèmes de (non-) paiement.

Pourquoi la petite corruption prolifère-t-elle ? Quelles en sont les conséquences ?

Le recouvrement de fonds destinés à l'utilisation de l'eau ainsi que l'octroi (et le contrôle) des permis d'exploitation dans le but de partager cette ressource souvent rare n'est que l'un des multiples ressorts de la corruption dans le secteur de l'eau. Est-ce le plus important ? Cela dépend du contexte. Mais dès que la petite corruption sévit, elle doit être combattue d'une façon ou d'une autre. Les conditions de monopole (il n'existe souvent qu'un seul fournisseur ou une seule source d'eau), la pénurie d'une ressource essentielle pour les foyers, les exploitations agricoles et les entreprises, les problèmes de comptage (lorsqu'il est difficile de mesurer précisément la consommation d'eau et lorsque les méthodes employées sont aléatoires), un personnel de première ligne mal rémunéré et un grand nombre de petits paiements (souvent en espèces) sont autant d'ingrédients susceptibles de planter le décor de la petite corruption. Ces problématiques sont parfois exacerbées par une connaissance limitée du montant des charges par les consommateurs et une administration à capacité réduite pour mener à bien la collecte et le traitement des paiements (systèmes de facturation, émission de reçus, etc.). Face aux faibles capacités à collecter directement les paiements de factures, dans certains pays, ces charges sont réglées par le biais d'un autre service tel qu'une compagnie d'électricité.

Lorsque la corruption gagne du terrain dans le cadre des relations prestataire-consommateur, elle finit par menacer la rentabilité de s prestataires de service, et plus largement, la durabilité de la gestion des ressources hydriques : « Les pratiques de corruption exacerbent [...] les disparités, elles absorbent des investissements qui pourraient financer plus de services pour les pauvres, elles détournent les fonds destinés à la maintenance d'infrastructures délabrées et elles empochent l'argent des plus démunis pour financer les coûts très élevés de l'eau potable et les pots-de-vin liés à son obtention » (Plummer 2008).

Le Tableau met en lumière les risques de corruption dans différents segments du secteur de l'eau, et les possibilités d'identifier et d'éviter ces formes de corruption.

Neutraliser la petite corruption dans le secteur de l'eau

Formes de corruption

Les pratiques de corruption entre les agents publics ou prestataires de services et les usagers, citoyens ou consommateurs, relèvent de l'administration, la bureaucratie ou la petite corruption. Les formes de corruption à cette échelle comprennent notamment (González de Asís et al 2009) :

Pots-de-vin : L'octroi d'un avantage afin

d'influencer indûment une action ou une décision du destinataire ou bénéficiaire

Détournement et vol : Saisie et conversion de devises, de biens immobiliers ou d'autres biens de valeur pour son bénéfice personnel, par exemple le détournement de fonds vers son propre compte bancaire.

Abus de pouvoir : Abus d'un fonctionnaire (au sens strict du terme) à des fins personnelles mais sans incitation ou extorsion extérieure, par exemple, accorder un traitement préférentiel à un quartier par rapport à un autre face à pénurie d'eau.

De telles pratiques permettent aux « foyers, qu'ils soient pauvres ou pas, aux agriculteurs et à d'autres usagers d'avoir accès à l'eau plus rapidement et à moindre coût » (Plummer 2008). La petite corruption se rapporte essentiellement à de petites sommes versées pour garantir ou accélérer des activités routinières, licites et nécessaires telles que l'obtention d'un raccordement d'eau ou d'une réparation (González de Asís et al 2009). Les dessous-de-table (parfois appelés « paiements rapides ») ou d'autres incitations constituent fréquemment un mécanisme de survie essentiel pour les familles pauvres, qui autrement n'auraient guère d'accès à l'eau. Un avantage pécuniaire peut être exigé, ou être perçu comme tel, afin de garantir un raccordement (formel ou clandestin) à un système hydraulique ou pour obtenir une réparation dans des délais appropriés : « Lorsque la corruption bureaucratique ou la petite corruption sévit, des agents publics abusent de leur pouvoir afin d'extorquer de petites sommes d'argent ou des services. Un releveur de compteur d'eau propose de réduire la facture d'un client en échange d'un pot-de-vin ou un fonctionnaire du service public ne répond aux plaintes que lorsque des faveurs sont accordées en contrepartie » (Plummer 2008).

Il se peut que ces paiements soient peu élevés, mais sachant que pour les familles pauvres le moindre centime compte, la fréquence soutenue de ces paiements représente des sommes conséquentes qui, cumulées, ont de lourdes conséquences pour le fournisseur. Les pots-de-vin permettent aux foyers les plus aisés ou aux agriculteurs d'être mieux positionnés et d'obtenir des droits d'accès avantageux. De fait, lorsque chaque jour voire chaque heure compte, l'accès à l'eau d'irrigation au moment opportun peut faire une grande différence à l'occasion des dernières récoltes. Certains membres du personnel peuvent également arrondir leur fin de mois en fournissant des services de manière informelle, par exemple en vendant de l'eau à des distributeurs ou à des transporteurs de camions-citernes ou en aidant à installer des raccordements illicites dans les zones périurbaines.

L'ampleur de la petite corruption

La petite corruption est semble-t-il largement répandue et mise en exergue dans de nombreuses études relatives au secteur de l'eau. D'une certaine façon, elle est plus facile à identifier et à mesurer que d'autres formes de corruption dans le secteur, même si à l'instar de toutes les formes de corruption, mesurer une transaction illégale de manière fiable exige des méthodes spécifiques et une interprétation prudente. La recherche dans ce domaine ainsi

Cas particulier : l'approvisionnement d'eau dans une zone périurbaine en Indonésie

Un cas particulier en Indonésie illustre quelques unes des interactions les plus complexes possibles. Dans une ville, une équipe d'ingénieurs tentait de remédier à des problèmes de pression d'eau. En effet, des pans de certains quartiers ne disposaient que de faibles quantités d'eau en raison d'une basse pression. Les dirigeants de la compagnie d'eau avaient fourni toute une série de raisons pour expliquer ce problème à première vue insolvable, mais les ingénieurs se sont rendus compte que le manque de pression découlait de la fermeture de certaines vannes. Ainsi, en ouvrant ces vannes, le problème fut rapidement résolu. Cependant, le jour suivant, la direction avait ordonné la fermeture des vannes en question car cela permettait de remplir quelques réservoirs, dont l'eau ainsi stockée pouvait être vendue à un prix plus élevé que celui généré par la vente d'eau destinée aux ménages. Par conséquent, les personnes n'ayant pas accès à l'eau dans leur foyer étaient forcées d'acheter l'eau provenant des réservoirs, vendue au prix fort. Dans ce cas, l'activité (tout au mieux, une mauvaise pratique) consistait peut-être tout simplement à enrichir la compagnie d'eau, mais elle pourrait également être assimilée à un détournement de fonds ou à un vol de recettes par des individus ou encore à un abus de pouvoir, qui consisterait à accorder un traitement préférentiel à un quartier par rapport à un autre. De nombreux pays connaissent des problèmes similaires, notamment dans l'approvisionnement d'eau par des fournisseurs informels en milieu périurbain, où le personnel des compagnies d'eau est susceptible d'être impliqué dans le commerce des citernes proposant des ressources alternatives, et a tout intérêt (et un conflit d'intérêt de surcroît) à ce que la qualité des services formels demeure médiocre. (Source : entretien réalisé par l'auteur)

que les financements visant à diagnostiquer la corruption sont quasiment inexistantes. Cependant, il s'agit clairement d'une forme de corruption qui gangrène les pays en développement dotés de systèmes de gouvernance faibles. Cela ne signifie pas pour autant que les pays riches en sont exemptés, mais la corruption s'y exprime de manière plus sophistiquée et à des échelons plus élevés. Des études récentes sur la corruption ont mis en lumière certains dysfonctionnements dans le cadre des relations prestataire consommateur :

Au Honduras, il a été signalé que 5 % des sociétés et des consommateurs consultés avaient le sentiment qu'un pot-de-vin était nécessaire pour avoir accès à l'eau (World Bank Institute 2002).

Au Bangladesh, une enquête a montré que 60 % des ménages en milieu urbain devaient soit distribuer de l'argent soit exercer de l'influence pour obtenir un raccordement d'eau et faire « rectifier » leur facture (TI Bangladesh 1997). Un tiers des ménages trouvaient un arrangement financier avec les releveurs de compteur pour faire diminuer leur facture d'eau.

En Inde et au Pakistan, Davis (2004) a indiqué que 41 % des répondants avaient versé de l'argent pour faire falsifier les relevés de compteur sur une période de six mois (soit une somme moyenne de 0.45 USD par transaction). 30 % ont rétribué des réparations plus rapides (une somme moyenne de 1.90 USD). Il a été constaté qu'il était plus facile de verser un pot-de-vin que d'enregistrer une plainte. 12 % ont monnayé l'obtention d'un nouveau raccordement d'eau (une moyenne de 22 USD). Ces paiements semblent ternir la confiance accordée aux fournisseurs ainsi que leur image.

Au Kenya, 66 % des répondants ont évoqué au moins une

expérience de corruption liée à l'eau au cours de l'année qui s'écoulait dans une enquête réalisée en 2006 (TI Kenya 2006).

Au Guatemala, plus de 15 % des personnes ayant répondu à une enquête nationale auprès des ménages ont affirmé verser des dessous-de-table lorsqu'ils avaient besoin d'un branchement ou d'un rebranchement d'eau (Acción Ciudadana 2006).

Juguler la petite corruption dans le secteur de l'eau

L'appui des donateurs en faveur des systèmes de perception des redevances liées à l'eau peut-être soit positif, soit négatif. Le fait de promouvoir l'introduction ou l'extension de systèmes de paiement, une politique adoptée par les donateurs en vue de renforcer les institutions et la rentabilité du secteur, est susceptible de créer une nouvelle interface, au sein de laquelle la corruption peut s'enraciner à l'échelle nationale lorsque les réformes sont improductives ou les capacités locales inappropriées. Il est indispensable d'« observer avant de se précipiter » (à savoir, admettre que la corruption est un risque et réfléchir aux moyens de l'enrayer) en vue de soutenir des mesures de prévention qui minimisent les opportunités de corruption, et de considérer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas pour éclairer la mise en œuvre de ces mesures en permanence (Plummer 2008).

Les donateurs peuvent renforcer leur soutien en matière de prévention en faisant des consommateurs un axe prioritaire. Il serait judicieux de financer la mise en place de systèmes valorisant la transparence et l'intégrité afin de privilégier les mesures préventives aux mesures curatives. En l'occurrence, l'Agence suédoise de coopération interna-

tionale au développement a contribué à une formation et une sensibilisation sur les questions de transparence dans le cadre du développement des autorités du bassin de la rivière Pungwe, de part et d'autre de la frontière entre le Mozambique et le Zimbabwe. Des compagnies d'eau néerlandaises ont également fourni une assistance technique à des services de distribution d'eau dans des pays tels que le Mozambique, le Yémen et l'Indonésie par l'intermédiaire de partenariats public-public, qui fréquemment se heurtent aux questions de corruption au cours des processus de réforme et de professionnalisation des services publics. Une des mesures élémentaires consiste à œuvrer en faveur de la plus grande transparence dans les rapports issus des agences du secteur de l'eau bénéficiant du soutien des bailleurs de fonds. Il convient d'encourager la transparence et la redevabilité vis-à-vis des consommateurs et pas uniquement vis-à-vis des donateurs (par exemple, en publiant les tarifs conventionnels et des informations sur les droits des usagers). En effet, rares sont les fournisseurs qui parviennent à publier ne serait-ce qu'un rapport annuel régulier dressant le bilan de leur performance et de leurs finances.

Il serait également fort utile d'axer les investissements sur le renforcement des capacités et la réglementation du secteur afin d'attaquer la petite corruption de manière plus frontale. Les autorités réglementaires, souvent faibles ou inexistantes, peuvent jouer un rôle déterminant en améliorant la qualité des rapports sur la performance et les dépenses des prestataires de service. Au sein des services publics de distribution d'eau et d'autres agences, il faudrait encourager les fonctionnaires à publier les actifs, notamment dans le cadre de la professionnalisation des prestataires.

Du côté de la demande (ex : encourager le public à exiger une redevabilité accrue), il conviendrait de renforcer le rôle de la société civile en soutenant les organisations de consommateurs (ex : fournir des informations sur les droits des consommateurs et une assistance en cas de réclamation), mais aussi les ONG et les médias qui ont recours aux règles relatives à la liberté d'information pour responsabiliser les prestataires de services du secteur (comme c'est le cas en Inde), ainsi que les fiches d'évaluation des citoyens et d'autres moyens d'expression permettant d'assurer le suivi de la performance des fournisseurs, de promouvoir le dialogue et d'optimiser les résultats. Le renforcement des systèmes de gestion des plaintes contribuerait également à prévenir la corruption et à démasquer les abus. Les donateurs portent un grand intérêt à ces activités, et y participent activement, à l'instar du Département britannique pour le développement international (DFID) à travers son Fonds pour la gouvernance et la transparence, qui défend, entre autres, des organisations comme WaterAid et Transparency International.

Dans les zones périurbaines, sortir les fournisseurs informels de la clandestinité est une stratégie plus pérenne, et ce grâce à des licences d'exploitation, des réglementations « modérées » et en reconnaissant leur statut de fournisseurs alternatifs. Ces démarches permettent de protéger à la fois les distributeurs et les clients des méfaits de la corruption et de l'exploitation. Elles sont désormais plus largement acceptées : « les autorités de pays aussi variés

que le Sénégal, le Vietnam, le Mozambique et le Ghana ont d'ores et déjà accordé une autorisation d'exploitation aux distributeurs informels (ou envisagent de le faire) et ont défini des principes directeurs à l'intention des opérateurs et entrepreneurs indépendants » (Sohail et Cavill 2008).

Quelques conclusions et recommandations

Les risques de petite corruption sont les plus prégnants dans les relations fournisseur-consommateur et doivent par conséquent s'inscrire dans le cadre des projets et programmes relatifs à l'eau.

La prévention de la petite corruption exige la réalisation d'analyses de risque afin d'identifier les problèmes de corruption au plus tôt et de faire valoir des mesures de prévention.

Les signes avant-coureurs, susceptibles de pointer l'existence de la petite corruption, peuvent être identifiés et associés à des actions préventives spécifiques.

Afin de prendre des mesures de prévention adéquates, il convient de cibler quelques actions telles que renforcer les capacités des prestataires de service, ou plus ambitieux, inciter la société civile à exiger une gouvernance plus responsable.

Il convient en outre de promouvoir un suivi plus rigoureux et une recherche axée sur la corruption pour appréhender ce qui fonctionne le mieux dans un contexte donné.



U4 est un centre de ressources en ligne pour les praticiens du développement qui sont confrontés aux questions de corruption dans leur travail. Le centre est géré par Chr. Michelsen Institute, centre de recherche indépendant spécialisé sur le développement et la coopération internationale. U4 est financé par AusAID (Australie), BTC/CTB (Belgique), ACDI/CIDA (Canada), DFID (Royaume Uni), GIZ (Allemagne), Norad (Norvège), Sida (Suède) et le ministère néerlandais des Affaires étrangères (NimBuZa). Toutes les opinions exprimées dans cette publication n'engagent que son ou ses auteur(s) et ne reflètent ni l'opinion des agences partenaires de U4 ni celle de CMI/UA (© 2011 - CMI/U4)

Ressources complémentaires

Une synthèse des principes de la Déclaration de Dublin est disponible (en anglais) sur : www.gwforum.org/servlet/PSP?iNodeID=1345

Plummer, J and Cross, P (2007) "Tackling corruption in the water and sanitation sector in Africa: starting the dialogue" in Campos, E and Pradhan, S (eds.) (2007) *The many faces of corruption: tracking vulnerability at the sector level*, Washington DC.: World Bank. Disponible sur : <http://go.worldbank.org/OZLE95YA50>

Le Water Integrity Network (www.waterintegritynetwork.net) a été créé afin de soutenir la lutte anti-corruption dans le secteur de l'eau à travers le monde.

Transparency International and UN Habitat 2004. *Tools to support transparency in local governance*. Urban governance toolkit series. Disponible sur: www.transparency.org/tools/e_toolkit/

Warner, J, Butterworth, J, Wegerich, K, Mora Vallejo, A, Martinez, G, Gouet, C and Visscher, JT, (forthcoming) "Corruption risks in water licensing with case studies from Chile and Kazakhstan", SIWI report.

Zinnbauer D and Dobson R (eds.) (2008) *Global Corruption Report 2008: Corruption in the water sector*, Cambridge: Cambridge University Press. Disponible sur : www.transparency.org/publications/gcr

Références

Acción Ciudadana (2006) *Indicadores de Percepción y Experiencias de Corrupción de Guatemala* – IPEC, Guatemala City: Acción Ciudadana.

Davis, J (2004) "Corruption in public service delivery: experience from South Asia's water and sanitation sector" in *World Development* 32(1), pp 53-71.

González de Asís, M, O'Leary, D, Ljung, P and Butterworth, J (2009) *Improving transparency, accountability, and integrity in water supply and sanitation: action, learning, experiences*, Washington DC.: World Bank. Disponible sur : www.waterintegritynetwork.net/page/2762

Plummer, J (2008) "Making Anti-Corruption Approaches Work for the Poor: Issues for consideration in the development of pro-poor anti-corruption strategies in water services and irrigation" SIWI report 22, Stockholm: Swedish Water House, SIWI, Water Integrity Network. Disponible sur : www.siwi.org/documents/Resources/Reports/Report22_Making_Anti-corruption_Work_2007.pdf

Sohail, M and Cavill, S (2008) "Water for the poor: corruption in water supply and sanitation" in Zinnbauer, D and Dobson, R (2008) *Global Corruption Report 2008: Corruption in the water sector*, Berlin: Transparency International. Disponible sur : www.transparency.org/publications/gcr

Transparency International Bangladesh (1997) *Survey on Corruption in Bangladesh – Executive Summary*, Daka: TI Bangladesh. Disponible sur: www.ti-bangladesh.org/evidence/evidence-app3b.pdf

Transparency International Kenya (2006) *Nairobi Water & Sewerage Company Limited: A Survey, April–May 2005*, Nairobi: TI Kenya. Disponible sur: http://www.waterintegritynetwork.net/redirect/content/download/312/2440/file/TIKenya_Nairobiwaterandseweragecompany.pdf

World Bank Institute (2002) "Governance and Anti-Corruption in Honduras: An Input for Action Planning" an analysis prepared at the request of the Government of Honduras for discussion with the Consejo Nacional Anti-corrupción. Draft, January 9, 2002. Disponible sur : info.worldbank.org/etools/docs/library/206690/hon_gac.pdf